

DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA COOPERATION SOUS-REGIONALE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS « CEPGL »

MUGHUMALEWA Saoul Ndungo
ISDR Kitsomboiro/

RDC

universitedev@gmail.com

Résumé :

Depuis environ cinquante ans, la R D Congo, le Rwanda et le Burundi ont mis en place une agence Inter – Etat dénommée « Communauté Economique des Pays des Grands Lacs « CEPGL », afin de renforcer la sécurité commune des États membres, l'intégration économique et la facilitation des mouvements des biens et des personnes. Malgré la présence de cette organisation, la coopération régionale semble perplexe. C'est ainsi que cette étude a cherché à comprendre les défis et perspectives de la coopération sous régionale en rapport avec la CEPGL. Au cours de cette analyse, il a été constaté que l'instabilité politique, la perméabilité des frontières, le faible niveau d'intégration dans la région des grands lacs restent des obstacles majeurs à l'impulsion de la coopération entre Etats et la mauvaise gestion de la BDGL. Pour y faire face, il est impérieux d'intégrer les armées nationales dans une unité d'armée régionale de garde frontière et relancer les activités économiques, à travers, par exemple, la création d'une zone de libre échange et d'union douanière pour la suppression des droits et quotas, et le tarif extérieur commun ; la création d'un marché commun pour faciliter la libre circulation des facteurs de production, etc.

Mots-clés : *Coopération, sous région, économie, Pays, Grands Lacs, Défis, Perspectives, Conflits, Reconstruction.*

Abstract:

Nearly Fifty years ago D R Congo, Rwanda and Burundi have set up an interstate agency named “Communauté Economique des Pays des Grands - Lacs, CEPGL”, so as to reinforce common security of the tatter states, economic integration, and facilitation of goods and people movement. Despite this organization, regional cooperation seems puzzling. To this end, the focus of this study is trying to understand, sub - regional cooperation perspectives within “CEPGL”.

In the course of this analysis, it has been revealed that political instability, boarder permeability as well as weak integration level in great lakes regions remain major road – block in this inter – state cooperation motivation. It is relevant to integrate national armies unity of regional army to keep frontier and boost economic activities through the creation of Free Exchange Zone, boarder union in order to ban rights & quotas, common foreign tariff, and market; ...

Keywords: *Cooperation, economy, Grands Lacs, Challenges, Perspectives, Conflicts, Reconstruction.*

Classification JEL: *F36.*

Introduction

Dans la théorie comme dans l'action, l'ordre international ne se concevait qu'à travers l'intervention volontaire des Etats. Les grands équilibres ne pouvaient être préservés que par eux. La diplomatie était ainsi consacrée comme la fonction régulatrice par excellence des rapports internationaux ; la guerre faisait figure d'expression conflictuelle unique, le prolongement direct des pratiques menées par chaque acteur étatique (Colliard, 1978).

Au cours des années dites des indépendances, 1950-1960 et 1970, l'émergence du continent africain sur le plan politique, économique et culturel apparaît en plus comme le fait saillant de l'histoire du monde (AMADOU M. et alii, 2016). Une inquiétude persiste cependant, dans le domaine politique. Elle est perçue d'une part, comme conséquence directe des conditions dans lesquelles l'indépendance a été acquise, d'autre part, comme conséquence de la structure interne des Etats et des difficultés que fait peser sur eux le sous développement contre lequel chacun s'efforce de lutter.

L'indépendance a été octroyée en bien des cas à des équipes dirigeantes liées à la métropole, dans des conditions imposées par le colonisateur ou voulues seulement par certains dirigeants africains. Il en est résulté l'éclatement d'anciennes unions politiques, économiques et culturelles plus larges et de ce fait, plus viables que les Etats qui leur ont succédé. Les avantages résultant de l'appartenance à une même aire de colonisation (monnaie commune, union douanière, corps administratifs communs, liberté de circulation des personnes et des biens, etc.) n'ont pas été préservés.

La « Balkanisation » dénoncée avec force s'est imposée, se traduisant par la constitution des mini-Etats dont certains apparaissent peu viables, par l'isolement accentué des Etats intérieurs et par la remise en cause de la plupart des solidarités anciennes.

Cette situation n'a pas échappé à nombre de dirigeants africains qui se sont efforcé, tout en maintenant certains liens verticaux avec l'ancien colonisateur, de promouvoir des groupements plus ou moins organiques et plus ou moins larges jusqu'au niveau du continent.

Après les tentatives infructueuses d'unions organiques dont deux d'entre elles subsistent : la République Fédérale du Cameroun, réunissant une partie de l'ancien Cameroun Britannique à la République du Cameroun (1961) et la Tanzanie, formée de l'union du Tanganyika et du Zanzibar (1963). De nombreux groupements sous-régionaux, régionaux ou spécialisés ont été constitués à l'instar de l'Association Sénégal -Gambie, issue d'un traité conclu en 1967, prévoyant le renforcement de la coopération entre les deux pays dans les domaines économiques, techniques, culturels et la mise en commun des efforts en vue de l'aménagement de bassin de la Gambie; l'Organisation pour la Mise en Valeur de Fleuve Sénégal (OMVS) et de son bassin, créée en 1972 entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ; La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) créée en 1970, siège maintenant à Lagos; La Conférence pour la Coordination de Développement de l'Afrique Australe (SADCC) réunissant l'Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, République - Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe et la R D Congo (Labana L., 2006). Les unions monétaires possèdent en commun des banques d'émission comme la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et Centrale) ; La Communauté Economique des

Pays des Grands Lacs (sur laquelle porte cette étude) (CEPGL) comprend le Burundi, le Rwanda et le Zaïre (aujourd'hui la République Démocratique du Congo), etc.

La Communauté Economique des Pays de Grands Lacs (CEPGL) instituée le 20 septembre 1976, comme toutes les autres organisations internationales, est dans la recherche d'une solution au sous-développement et a planifié ses activités à travers un plan de développement. Ce plan touche une grande partie de secteurs de la vie des Etats et concerne tous les trois pays, sans aucune forme de discrimination, en s'inspirant de leurs différents plans de développement dans leur dimension macro-économique. Il constitue une base pour toute démarche d'orientation des recherches sur une voie globale d'organisation des projets de développement. Il oriente, donc, toutes les actions vers des objectifs généraux qui s'inscrivent dans la recherche de l'amélioration des conditions de vie des populations de la sous-région.

Le plan met l'accent sur la coordination de tous les efforts de développement, par une institution politique et économique qui, dès lors, avec une vision panoramique, avec un pouvoir politique et économique plus grand que les Etats, pourra donner la chance aux différents Etats membres d'accélérer leur croissance économique.

Néanmoins, un plan de développement, visant l'amélioration des conditions de vie de la population doit partir d'une planification systématique ; malgré qu'il soit élaboré grâce à une expertise étrangère et intitulé « plan de développement CEPGL 1976 », était inspiré de la vision mimétique et «Rostovienne». Enfin, le plan de développement de la CEPGL ne semble pas encore été réalisé car la population de la zone CEPGL demeure encore dans la misère. C'est ainsi que la question principale dans cette analyse consiste à nous demander : Quels sont les défis inhérents à la réalisation de la vision de la CEPGL et quelles perspectives d'avenir envisagées à cette agence inter - Etat pour un développement durable de la région des grands lacs d'Afrique ?

De ces questionnements, nous pensons provisoirement que les défis auxquels fait face la CEPGL sont entre autres les conflits armés et la mauvaise planification des actions de développement. Et pour un accomplissement réel des objectifs de CEPGL, les Etats devraient signer un pacte de non agression mutuelle.

Pour mieux aborder ce thème, nous avons utilisé la méthode descriptive qui nous a servi à l'appréhension concrète des opinions des populations de la sous - région des Grands Lacs manifestant leur position sur la nécessité de cette organisation sous régionale en perspective. Cette méthode a été appuyé par trois approches dont :

- *L'approche exégétique*, nécessaire lors de l'analyse et de l'interprétation des textes internes et internationaux.
- *L'approche inductive* utilisée lors de la conclusion en fonction des observations fondées sur les réactions de quelques victimes des phénomènes d'insécurité et d'instabilité, lorsqu'il faut soutenir ou désavouer l'initiative de la création de cette organisation sous régionale en perspective.
- *L'approche historique* nécessaire lorsqu'il faut revenir dans les temps afin de déceler les causes profondes de l'absence de la paix durable et de la sécurité sur tous les plans dans la sous région des Grands Lacs.

Ces approches méthodologiques ont été appuyées par la *technique documentaire* qui nous a permis de lire divers ouvrages notamment les travaux préparatoires des différentes assises, la déclaration de Dar Es-Salaam, la Pacte de Nairobi sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la sous région des Grands Lacs, différents ouvrages, etc.

Hormis l'introduction et la conclusion, le premier point présente la théorie sur la coopération sous-régionale au sein de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs Afrique « CEPGL », le deuxième point se focalise sur les handicaps majeurs à la coopération dans la région des Grands – Lacs et la dernière partie s'intéresse aux perspectives d'avenir pour un développement durable de la CEPGL.

1. Théorie sur la coopération sous-régionale au sein de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs « CEPGL »

1.1. Rencontres préparatoires de la CEPGL

La CEPGL est le résultat de différentes rencontres organisées périodiquement dans le cadre de la conférence tripartite regroupant les trois anciens territoires sous la tutelle coloniale Belge, à savoir le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda. L'idée de la tenue des rencontres périodiques fut lancée le 29 Août 1966 quand les Ministres des Affaires Étrangères et de la Coopération du Burundi, du Rwanda et de la R D Congo (ex-Zaire), réunis à Kinshasa (ex-Léopoldville), ont jeté les premiers jalons de la future coopération régionale entre les trois États. A cette occasion, les trois délégations ont signé le projet d'accord de coopération en matière de sécurité en vue de garantir la paix dans la région.

Le 20 Mars 1967, à Goma en R D Congo, les présidents de ces trois pays ont signé la « Déclaration de Goma » en s'engageant, dans le communiqué final, de se consulter régulièrement sur les problèmes d'intérêt commun et à s'échanger tous les renseignements relatifs au maintien de la sécurité dans leurs pays (CEPGL, 1979).

Le 20 Septembre 1976, à Gisenyi (Rwanda), les Présidents Burundais J.B. BAGAZA, Rwandais Juvénal HABYARIMANA et Congolais (ex-Zaire) Joseph Désiré MOBUTU SESE SEKO ont signé la convention constitutive de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs, en sigle CEPGL.

En vertu de la mise en œuvre de la convention constitutive de la CEPGL, deux autres rencontres ont été organisées : la conférence au sommet de Bukavu (fin Décembre 1976) et la réunion inter - ministérielle à Kigali (les 7 et 8 Janvier 1977) (CEPGL, 1984).

Il sied de signaler que les motivations de la naissance de la CEPGL sont d'ordre historique, géopolitique et économique, notamment le renforcement de la sécurité commune des États membres, l'intégration économique et la facilitation des mouvements des biens et des personnes.

En effet, sur le plan historique, à l'ère coloniale, le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo formaient « l'Afrique Belge ». Bien que juridiquement distincts par le fait que le « Congo Belge » formait une colonie alors que les deux autres constituaient

ensemble un territoire sous mandat Belge, il n'en demeure pas moins que les trois pays étaient administrés par la même puissance colonisatrice. Ces trois territoires restent encore marqués par des liens de similitude et d'appartenance à une même tradition, à une même communauté culturelle, ayant des aspirations communes à la paix, à la sécurité et au progrès. En outre, les populations riveraines des Grands Lacs se sont tellement brassées que les pouvoirs étatiques ne pouvaient que prendre fait et cause pour ce phénomène.

1.2. Composition et Objectifs de la CEPGL

La CEPGL regroupe la République du Burundi, la République Rwandaise et la République Démocratique du Congo (ex-Zaire), a son siège à Gisenyi, ville rwandaise, qui a abrité la signature de la convention portant sa création.

Conformément aux dispositions de la Charte des Nations-Unies et de celle de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA), les signatures de la convention constitutive de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs ont fixé quatre objectifs notamment :

- Assurer prioritairement la sécurité des États membres et de leurs populations de façon qu'aucun élément ne trouble l'ordre et la tranquillité aux frontières respectives ;
- Concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités d'intérêt commun ;
- Promouvoir et intensifier les échanges commerciaux et la circulation des personnes et des biens ;
- Coopérer étroitement dans divers domaines social (sociaux), économiques, commercial (commerciaux), scientifiques, culturels, politiques, militaires, financiers, techniques, touristiques, et plus spécialement en matière judiciaire, douanière, sanitaire, énergétique, de transports et de télécommunications (CEPGL, 1984).

2. Structure fonctionnelle de la CEPGL

Pour le fonctionnement de la CEPGL, les États membres ont mis en place des institutions suivantes :

2.1. La conférence des Chefs d'Etat

Elle demeure la plus haute instance décisionnelle de la communauté, et oriente la politique générale de la coopération dans tous les domaines d'actions de l'organisation. La conférence se réunit en session ordinaire une fois l'an et en session extraordinaire chaque fois que le besoin se fait sentir. Ses décisions s'imposent à tous les pays membres. Sa présidence est assurée à tour de rôle chaque année par un Chef d'Etat selon l'ordre alphabétique de désignation des États membres de la communauté.

2.2. Le Conseil des Ministres et Commissaires d'Etats

Il est chargé notamment de promouvoir les actions tendant à réaliser les objectifs définis par la communauté, préparer la conférence des Chefs d'Etat, élaborer et proposer les mesures générales des politiques de développement et de coopération des États membres de la CEPGL,

mettre en œuvre la politique de coopération définie par la communauté. Il se réunit une fois l'an en session ordinaire et autant de fois que le besoin se fait sentir en session extraordinaire. Sa présidence est assurée à tour de rôle chaque année par un Ministre ou Commissaire d'Etat tout en veillant à ce que ce dernier ne soit pas du même pays qui assure la présidence en exercice de la conférence des Chefs d'Etat (NDUME, 2004).

2.3. Le Secrétariat Exécutif Permanent

Il a pour missions d'élaborer des projets d'intérêt commun et de les soumettre aux États membres avec des propositions concrètes tenant compte de l'implantation des industries d'avantages mutuels et de volume des échanges commerciaux provenant de ces mêmes industries ; il est chargé également de suivre la réalisation des projets en cours d'exécution, de formuler des propositions de modification, de réajustements éventuels, de signaler les solutions.

2.4. La Commission Technique d'Arbitrage

Elle assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application de la convention. Elle est compétente pour statuer sur tout différend entre les États membres dans le cadre de la convention.

3. Organes spécialisés de la CEPGL

Au cours de son existence, la CEPGL a également mis en place des organismes spécialisés ainsi que des entreprises communes et communautaires. Comme organes spécialisés, nous citons :

3.1. L'Institut de la Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ)

Il a été créé à l'issue de la Conférence des Chefs d'Etat du 8 au 9 Décembre 1979. Son siège se trouve à Gitega au Burundi. Sa mission principale est de mener les recherches dans le domaine agronomique et zootechnique et de participer à l'exécution des projets communautaires, dans le but de favoriser l'autosuffisance alimentaire des pays membres. L'Institut de la Recherche Agronomique et Zootechnique a concentré ses programmes de recherches sur la banane, les ressources phylogénétiques, les plantes à racines et tubercules, les ruminants, l'agro climatologie, ainsi que sur la réalisation d'un centre de documentation, d'information et de formation agricoles.

3.2. La Société Internationale pour l'Électricité des Grands Lacs (SINELAC)

Créée en 1989, la SINELAC a son siège à Bukavu en RDC. Elle a été chargée de l'exploitation de la centrale hydro-électrique communautaire de la RUZIZI II, ainsi que de la commercialisation de l'énergie produite dans les trois pays membres par le biais de leurs sociétés nationales de l'électricité, à savoir : La Société Nationale de l'Électricité (SNEL) pour la RDC ; La REGIDESO pour le Burundi et L'ELECTROGAZ pour le Rwanda. Entre 1991 et 2001, la SINELAC a fourni, en moyenne, respectivement 45 %, 17 % et 21 % de la

production nationale de l'énergie électrique dans le système interconnecté de la CEPGL, destinée au Rwanda, au Burundi et à la RDC.

3.3. L'Organisation de la CEPGL pour l'Énergie des Grands Lacs (EGL)

La réunion des techniciens dans le domaine d'énergie, tenue du 13 au 15 Janvier 1970 à Bruxelles, a été sanctionnée par la signature d'un protocole portant création d'une société chargée de la production de l'énergie électrique dans la région des Grands Lacs.

3.4. La BDGL

La Banque de Développement des Grands – Lacs a été créée pour mobiliser et assurer la gestion des financements des projets de la CEPGL.

4. Bilan et constat d'échec de la CEPGL

Le bilan de la CEPGL, qui a fonctionné de manière presque normale jusqu'en 1996, reste mitigé. Cette organisation a bénéficié, pour ses projets du financement des Etats membres, de la Banque Mondiale et du Fonds Européen pour le Développement (FED). Le déséquilibre, auquel nous avons fait allusion plus haut en parlant de la problématique de l'énergie, n'a pas épargné le secteur financier de l'organisation. Ainsi, la République Démocratique du Congo s'est très vite positionnée en principal actionnaire et de manière paradoxale aussi en principal débiteur. La CEPGL semble avoir souffert, sur tous les plans, de la toute puissance de son propulseur, l'ex président Mobutu, œuvrant à maintenir les pays partenaires dans une position d'inféodation, se traduisant de manière lisible dans la situation permanente de déséquilibre qui a prévalu au sein de cette organisation. C'est dans une optique de caractérisation de ce déséquilibre que le Professeur Arsène Mwaka Bwenge cité par DIBWE, K dans « *Les problèmes d'intégration économique, Kinshasa, CAP 2008* » parle des « rapports de puissance à l'intérieur de la CEPGL... où Mobutu, le « grand frère », « l'ainé » trônait sur ses deux « cadets ».

Cette approche valorisant un homme fort de la Région était garantie par l'audience internationale dont Mobutu jouissait, ainsi que par la facilité qu'il avait à obtenir des puissances étrangères et des institutions financières internationales le renflouement des caisses de l'organisation.

Le financement quasi acquis de la CEPGL par l'entremise de Mobutu, partie intégrante des jeux et des enjeux de la guerre froide, ainsi que l'audience internationale de ce dernier, garante de sa toute puissance en Afrique centrale, vont s'effondrer en même temps que le bloc soviétique, laissant filer vers l'Europe de l'Est le regard et l'attention des puissances occidentales et des bailleurs de fonds.

Cette situation va entraîner la CEPGL dans le gouffre et réduire à sa plus simple expression le poids politique de Mobutu Sese Seko, rompant une fois pour toute la pérennité du déséquilibre régional institutionnalisé en faveur de la RDC.

5. Analyse des défis de la coopération dans la région des Grands – Lacs

Les pays de la sous-région des Grands Lacs font face à plusieurs défis pour son développement holistique. Parmi ces problèmes, nous citons : l'instabilité politique et la perméabilité des frontières, le faible niveau d'intégration dans la région des grands lacs et la mauvaise gestion de la BDGL.

5.1. *L'instabilité politique et la perméabilité des frontières au sein de la CEPGL*

« L'Afrique des Grands Lacs est depuis plus d'une décennie l'épicentre de terrible violence et d'une aire majeure d'instabilité politique africaine. Sous prétexte des conquêtes des pouvoirs par les armes, les mouvements armés se sont progressivement arrogés de compétences élevées jusque-là aux Etats » (DIBWE, 2008).

Au Rwanda, ce sont l'invasion des rebelles du FPR (Front Patriotique Rwandais) en 1991, les massacres organisés (souvent téléguidés par des milieux associés au pouvoir, mais ne représentant pas l'Etat), les attentats et les assassinats, dont celui du Président Habyarimana, et le génocide de 1994, qui ouvrent le champ des conflits à des acteurs autres que l'Etat.

Au Burundi, divers groupes non-étatiques (milices), hutu et tutsi, s'engagent dans des affrontements qui connaissent leur apogée en 1993 par l'assassinat du Président Dadaye et les rébellions qui s'ensuivent.

Au Congo (Ex. Zaïre), de nombreux blocages des travaux de la Conférence Nationale Souveraine (CNS), l'espoir d'un changement de régime, ont provoqué des pillages et des émeutes des populations dans les rues des grandes villes du pays. Au même moment, dans le Kivu (à l'Est du Congo), des luttes interethniques aux enjeux politiques, fonciers et régionaux relayés par des débats sur la nationalité douteuse de certains Congolais du Nord Kivu font des milliers des morts dès 1992. C'est sur fond de ces crises, enflées par une cohabitation hostile entre les réfugiés rwandais et les habitants du Kivu (Congo), et par les attaques contre le Rwanda, orchestrées depuis les camps de réfugiés, que se greffera le démarrage de l'AFDL (Alliance de Force Démocratique pour la Libération du Congo) dès septembre 1996 dont les rébellions actuelles sont la continuité.

La guerre qui éclata en 1996 sur fond de revendications ethniques des Banyamulenge ne cache pas ses dessous de cartes. Ses principaux leviers sont la volonté du Rwanda de mettre un terme à l'insécurité que cause des camps de réfugiés hutus militarisés situés à sa frontière et venger, si possible, les victimes du génocide en disposant des bourreaux, et le désir de l'Ouganda d'en finir avec les bases arrière des rebelles de la Lord Resistance Army (LRA) et le souci d'accéder au rang de puissance régionale face à un Zaïre s'écroulant. Un rôle pour l'Ouganda de leader régional que l'administration Clinton ne cessera d'affirmer et d'appuyer. En guise de couverture politique, d'anciens maquisards Congolais, dont Laurent Désiré Kabila, sont vite recrutés afin de masquer une guerre d'agression en lui conférant le caractère plus noble de lutte pour la libération du peuple Congolais, opprimé sous la dictature trentenaire du maréchal Mobutu.

C'est sur cette trame qu'une armée d'enfants soldats dits « *Kadogos* », soutenue militairement par les armées Ougandaise et Rwandaise, et plus tard par l'armée Angolaise (décidée d'en finir

une fois pour toute avec les bases arrières des rebelles de l'UNITA : Union Nationale d'Indépendance Totale d'Angola en territoire Congolais et de se débarrasser de son ennemi de toujours, Mobutu) va procéder au démantèlement, teinté de massacres, des camps de réfugiés hutus, prendre le contrôle des ressources du Nord Est et de l'Est du Congo et progresser lentement vers Kinshasa afin d'y prendre le pouvoir.

Cette armée regroupe en son sein les cadres de « l'armée sans frontière » ayant combattu en Ouganda et au Rwanda ainsi que des renforts d'Erythréens, des Somaliens, d'Ethiopiens, et selon certains observateurs, même des combattants Libériens de l'ethnie Khran. Dès 1996, l'Africanisation du conflit que l'on qualifiera plus tard de première guerre mondiale africaine a déjà pris racine (RIGOTARD J., 1967).

Devant une armée de déserteurs qui abandonnent positions et munitions sans résister, l'armée hétéroclite qui porte désormais le nom d'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo) avance très rapidement. Les renforts apportés au régime de Mobutu par l'entremise de mercenaires recrutés par la France dans les Balkans, sous le commandement de Christian Tavernier, la résolution 1080 du Conseil de sécurité de l'ONU, fortement poussée par la France, prévoyant l'envoi au Kivu d'une force internationale (qui ne verra jamais le jour), l'intervention des soldats Togolais envoyés par Eyadema et le soutien des rebelles Angolais de l'UNITA n'y feront rien. L'AFDL entre dans Kinshasa et sonne le glas de la plus vieille dictature d'Afrique noire. Paul Kagamé a réussi son pari comme il le confiera plus tard au Washington Post en date du 2 août 1999.

Pendant près d'une année, l'armée Congolaise est dirigée par des officiers Rwandais. Un certain James Kabarebe, proche de Kagamé, occupe même la fonction de chef d'Etat major. La diplomatie Congolaise est elle aussi dirigée par Mr BIZIMA KARAHÀ à la solde de Kigali et de nombreux biens quittent la RDC pour le Rwanda et l'Ouganda pour consolider leur positionnement économique dans l'Est de la RDC. Cette situation réveille le vieux démon nationaliste Congolais, L.D. Kabila en devient le nouveau porte étendard. Après cette année de « joint venture » politico-militaire de 1997, Laurent Désiré Kabila décide de rompre avec la tutelle politique, économique, diplomatique et militaire que lui imposent le Rwanda et l'Ouganda. Hervé CHEUZEVILLE (ELIO COMARIN, 2017) exprime bien ce retournement de « position bête » dans son livre Chroniques Africaines de Guerre et d'espérance : « Une fois au pouvoir, Kabila, l'ex-rebelle à la solde de ses voisins de l'Est, tenta de se transformer en authentique homme d'Etat Congolais, faisant passer ce qu'il considérait comme étant l'intérêt national avant les intérêts du Rwanda et de l'Ouganda ». La décision de Kabila d'interrompre sa coopération militaire avec les Rwandais et les Ougandais a mis le feu aux poudres. Le 2 août 1998, soit seulement 15 mois après la chute de Mobutu, le Congo, et toute la région des Grands Lacs, sombre de nouveau dans une guerre qui durera 4 ans, avec environ plus de 4 millions de mort, et coutera au Congo plus de 18 milliards de dollars Américains.

C'est une guerre au développement multiforme : si dans ses débuts elle n'est rien d'autre qu'une agression à peine voilée d'une coalition d'Etats voisins (Rwanda, Ouganda et Burundi), elle prend lentement le visage d'un, puis de plusieurs mouvements rebelles soutenus par ces mêmes États dont le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) et le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC) de Jean -Pierre Bemba (KABAMBA, 2003).

Etant dotés d'une pléthore de mouvements rebelles, le Rwanda et l'Ouganda vont conserver jusqu'en 2003 une présence militaire sur environ 2/3 du territoire de la RDC. Bien que la guerre soit officiellement terminée, certaines poches d'insécurité subsistent, notamment au Nord-Kivu où la dernière des rebellions suspectées d'être soutenue par le Rwanda, celle du général Nkunda Batware (CNDP), mine les bons rapports entre les deux voisins. Le 9 novembre 2007, le Rwanda et la RDC ont signé un nouvel accord à Nairobi en vue de mettre fin à ce climat. A travers cet accord, le Rwanda s'engage à ne plus soutenir de mouvement rebelle en RDC et la RDC promet de résoudre une fois pour toute la question de l'ex-FAR, Interahamwés, Rastas, FDLR et autres présumés auteurs du génocide Rwandais qui se promènent encore dans les montagnes du Kivu. Malgré cet accord, d'autres mouvements sont en gestation tels que le M23, Nyatura, etc.

La compréhension des conflits des Grands Lacs, freins au développement de la CEPGL, passe par celle des rôles et degré d'engagement de leurs acteurs. S'ils peuvent être nombreux, leur implication effective n'a pas le même niveau. Cette analyse nous amène à les percevoir dans une logique d'intersubjectivité : *les enjeux d'alliances et de retournement d'alliance. Il s'agit de savoir qui combat contre qui, qui s'allie à qui et devenir compatibles pour le besoin de la cause.* En recourant au schéma établi par Laurent REYCHLER, trois grands groupes d'acteurs sont indéniables dans ces conflits des Grands Lacs à savoir : *les parties primaires, les parties secondaires et les parties tertiaires.*

Pour les trois pays des Grands Lacs étudiés, l'évolution récurrente des conflits pousse à privilégier des combinaisons des relations :

- Ethnicité et classe (intérêts professionnels) ;
- Classe politique (dispute du leadership régional) ;
- Economie et politique (pillage des ressources naturelles, enrichissement illicite, marionnette des multinationales), etc.

Mais, partout, c'est la politique qui a été l'élément central. Les révoltes, les querelles ou les mouvements générés, en général, par une situation d'insatisfaction économique ou communautaire, ou par des litiges ont été orchestrés par des dirigeants des groupes pour leur donner une formulation politique. La violence a alors été instaurée en expression politique. Ainsi, depuis, les années 1993, la CEPGL est restée paralysée suite aux attaques d'agressions internes et externes aux trois pays de la Région.

5.2. Le faible niveau d'intégration dans la région des Grands Lacs

C'est par l'intégration régionale que l'Afrique parviendra à défendre ses intérêts, à participer à la mondialisation et à répondre aux exigences de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'intégration régionale est, à l'heure actuelle, un défi majeur, car elle permet l'élargissement des marchés et des économies d'échelle. La formation des blocs politiques et économiques renforce la capacité de pouvoir et de négociation dans les assises internationales ; elle stimule l'économie et encourage la compétitivité dans une intégration régionale ; la cohésion est rationnelle. L'Afrique ne pourra pas échapper à la marginalisation dont elle est actuellement victime au sein de la communauté internationale. Elle décourage les potentiels investisseurs.

Les conflits fragilisent l'économie nationale tout en retardant le développement du pays, ils détruisent les infrastructures physiques et les ressources humaines, détournant les dépenses de l'Etat vers les achats d'armes, au détriment d'autres priorités telle que l'éducation, la santé, l'agriculture et le transport. Les conflits encouragent la fuite des cerveaux africains vers des pays plus cléments et n'incitent pas la communauté déjà installée à l'étranger à retourner dans leurs pays d'origine ; ils encouragent localement le déplacement des populations.

Les conflits ne permettent pas à un pays de développer les économies qui donnent l'avantage de s'insérer dans la mondialisation. L'observation et les statistiques montrent clairement que les pays en conflits ont des économies stagnantes. Plus concrètement, la communauté dénommée « Autorité Inter-Gouvernement pour le Développement » (IGAD) regroupant la Djibouti, l'Erythrée, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, et Soudan a connu un ralentissement de la progression de son intégration à cause des conflits dans la région, il en est ainsi pour la CEPGL (KABENGELE D, 2003).

Dans la région des Grands Lacs, le niveau d'intégration et de la coopération ne se vérifie point par aucune théorie de l'intégration comme « le point central de modèle néo-fonctionnaliste de Nye et le potentiel intégratif », c'est-à-dire, les conditions pouvant être stimulées par les mécanismes du processus. Cet auteur distingue quatre conditions pouvant influencer la nature de l'engagement du départ et l'évolution consécutif d'un schéma d'intégration à savoir :

- *La symétrie ou l'égalité des unités.* La dimension des participants n'importe pas, ce qui importe, c'est l'existence des relations commerciales et les niveaux de développement mesuré par revenu, par tête d'habitant. Une telle comptabilité s'avère importante pour l'intégration régionale. La dimension des participants potentiels mesurés par le produit national brut (PNB) semble être d'une importance relative dans le processus d'intégration parmi les pays sous-développés par rapport aux pays industrialisés. Nye soutient cette hypothèse, car dit – il, plus le revenu par habitant est bas dans la région, plus il y a homogénéité dans la dimension de l'économie.
- *La complémentarité des valeurs permet aux élites d'être efficace.* Selon Nye, il est important que les élites dans les différentes contrées qui veulent s'intégrer pensent la même chose. En effet, il pense que la complémentarité des élites, le rend fort, la dynamique vers l'intégration se confirme. Il n'exclut pas la possibilité de voir les élites qui ont travaillé efficacement sur des bases transnationales embrassées des politiques divergentes qui ne conduisent pas à l'intégration.
- *L'existence du pluralisme.* Les troupes qui fonctionnent spécifiquement ont plus de chance d'intégration. L'Europe par exemple a plus de chance dans l'intégration par rapport au pays du tiers monde. Selon Nye, plus le pluralisme est le grand au sein des Etats membres, meilleures seront les réponses au processus d'intégration.
- *La capacité des Etats membres à adopter.* Selon Nye, le niveau de stabilité d'un Etat offre la probabilité de participer au processus d'intégration régionale.

De ce point de vue, nous pouvons ajouter une autre raison qui plaide en défaveur du maintien de la zone CEPGL dans la logique des ensembles géopolitiques. En effet, dans la répartition des pays africains, la Centrafrique, la Guinée équatoriale, le Sao-Tomé et Principe, le Gabon, le Congo Brazzaville et la RDC sont dans la partie Centre – Ouest, tandis que le Burundi et Rwanda appartiennent à la configuration des pays de l'Afrique de l'Est.

5.3 La BDGL et sa gestion

La banque BGDGL a été créée pour promouvoir le développement économique et social des Etats membres, pour financer des projets communautaires communs et certains projets nationaux, en favorisant la coopération entre les Etats de la communauté et leur intégration économique. Cette banque a subi les effets d'une mauvaise gestion dans la répartition de ses projets. Regroupant des actionnaires divers, la banque a, pendant ces dix années de fonctionnement, mobilisé un capital de la hauteur de 23 258 786 DTS ayant pour actionnaire majeur la RDC avec presque 45.5% du capital, soit plus que les contributions du Rwanda et du Burundi prises ensemble. L'écart entre les contributions des 3 Etats membres est facile à comprendre, considérant à juste titre le fait que la taille et le potentiel économique de la RDC ne sont en rien comparables avec les potentiels respectifs de ses partenaires. L'une des erreurs majeures de la Banque a été de s'écarter de ses objectifs et de sa logique d'intégration régionale et de soutien à des projets d'intérêts communautaires, en répercutant le déséquilibre favorable à la RDC sur tous ses crédits de financement.

De 1984 à 1993, sur 46 projets, la BDEGL a contribué au financement de 31 projets en RDC pour un coût d'environ 29 052 000 DTS soit 76% du total des crédits contre seulement 7 projets pour le Rwanda représentant 15% du total des crédits (5 839 000 DTS), 7 pour le Burundi (1 993 300 DTS soient 5% du total des crédits) et, paradoxalement, un seul projet commun (SINELAC : 1 500 000 DTS, soit seulement 4% du total des crédits).

Comment comprendre que seul 4% du total des crédits soient alloués au seul projet à portée communautaire ? Dans les faits, la Banque et ses crédits se sont vus détournés de leur but initial et éparpillés sur une myriade de petits projets dirigés par une mafia d'entrepreneurs à la solde du régime de Kinshasa. N Mutabazi (LUKUSA, 2008) évoque la gestion chaotique, l'hyperinflation, les pillages, la destruction de l'outil de production, ainsi que le financement de projets non viables, comme les principales raisons de la faillite des projets et de la Banque. Le Zaïre, présenté comme « le plus grand actionnaire et finalement le plus grand débiteur », est aux yeux de bon nombre d'observateurs le fossoyeur de la BDEGL.

Le même déséquilibre est facilement retrouvé dans les autres organes spécialisés. Mais, au-delà de la mauvaise gestion des biens communautaires, c'est bien à l'échelle sécuritaire que se mesure l'ampleur de l'échec de la CEPGL. Les pays de la CEPGL doivent se consacrer avant tout à résoudre les problèmes sécuritaires qui les minent et aboutir à la détente politique nécessaire pour un bon déroulement de tout projet régional de développement.

6. Critiques et perspectives de la coopération dans la CEPGL

Cette troisième partie est le point culminant de cette étude, et elle s'inscrit sur deux points. Le premier point analyse les critiques et le second scrute les perspectives d'avenir.

6.1. Les critiques

Si les pays de la région des Grands Lacs sont continuellement en prise avec les conflits, l'économie de chaque pays membres de la CEPGL est constamment détruite. A cause de l'instabilité permanente, aucune personne fortunée ne prend le risque d'investir durablement

ou de garder ses avoirs en cette région (ELIO COMARIN, 2017). Les dirigeants de la sous - région des Grands – Lacs Afrique ne donnent pas l'impulsion apostrophée parce qu'ils ont la mauvaise habitude de placer leurs avoirs financiers à l'étranger, étant donné que dans la région des Grands – Lacs, la sécurité des biens et personnes n'est pas toujours garantie et que l'armée nationale est devenue une armée complice. Le partage des richesses dans la région n'est pas équitable et l'exploitation éhontée des peuples par les firmes multinationales est et sera la cause de nouveaux conflits nationaux en général, et dans la sous – région, en particulier. Si des solutions bien réfléchies ne sont pas trouvées immédiatement, il serait très désastreux de voir l'émergence de la CEPGL, car la persistance de la tyrannie bien garnie se déploie avec une vitesse sans précédent dans la région. Cela entraîne des conséquences suivantes : la non création d'emplois, l'émigration et l'immigration des populations vers le Nord.

L'aide au développement octroyée par la communauté internationale a le caractère inéluctable permettant à ces pays, qui se disent démocratique et respectueux des droits de l'homme alors que souvent, sinon toujours complices du terrorisme international, parce qu'ils sont fortement dépendants sur le plan économique. Par contre la CEPGL, n'a pas un dispositif ou soubassement économique adéquat devant lui permettre de faire face. Notons aussi que ces pays détruisent l'organisation des pays de l'Afrique, en général, ceux de la région des Grands Lacs « RGL » en particulier, pour se procurer le pétrole et les matières premières stratégiques dont ils ont grandement besoin. Donc, l'instabilité au pouvoir des dirigeants de la CEPGL a pour racine principale la communauté internationale (multinationales) et elle joue à toutes les manœuvres possibles pour les pérenniser au pouvoir en vue de ne pas mettre en péril leurs intérêts et de conserver leurs statuts de puissances. La faiblesse des pays de la RGL réside au niveau de leurs relations bilatérales. Cette fébrilité permet au pays du Nord d'utiliser quelques fois le territoire voisin pour affaiblir un pays donné et pour atteindre leurs objectifs. L'exploitation et le pillage des ressources naturelles et minérales, c'est ce qui rend complexe les relations Nord-Sud implicite, l'enjeu géostratégique suscite plusieurs polémiques (KEYNET F., 2014).

6.2. Les perspectives d'avenir

Les perspectives de la relance de la CEPGL doivent s'inscrire dans le méandre de la géographie pour que la relance ne soit pas fictive, mais plutôt concrète. La défense de la région des Grands Lacs doit être amorcée à petit pas à partir de la coopération régionale afin de démontrer dans le futur que la région des Grands Lacs sera capable de se défendre sans l'intervention des armées étrangères.

La relance de la CEPGL doit être bâtie sur une triple dimension : économique, sécuritaire et diplomatique, parce que les trois dimensions constituent les instruments nécessaires au service du politique.

Pour une survie, il faut penser à une intégration des forces armées dans une structure régionale afin de mieux combattre les ennemis tant internes qu'externes des Etats membres de la CEPGL qui ont toujours détruit, tout au long de l'histoire, l'harmonisation des relations inter-nations sous-régionales.

Devant la répétition des scénarios sombres, il faut admettre que seule une armée à vocation régionale, obéissant à un pouvoir civil et rétablissant l'ordre partout où il est rompu, peut stabiliser les systèmes politiques de la région des Grands Lacs.

Il est donc question de commencer par la rénovation des camps le long de frontières situées en dehors des zones d'intégration afin de faciliter le contrôle aux frontières et de faire reconnaître lesdites frontières, car les pays d'Afrique vivent encore dans la logique de pays sans bornage reconnu et respecté par les pays voisins (lacs, montagnes, forêts, rivières, etc..). Les camps militaires construits le long des frontières éviteront leurs perméabilités, mais en plus, la proximité de ces nouveaux camps militaires des pays limitrophes facilitera, en temps de paix, la coopération avec les armes étrangères de ces pays voisins.

S'agissant de la dimension économique, les Etats membres de la CEPGL doivent développer, coopérer, concrétiser et atteindre le niveau exigé et obligé d'une intégration économique au sein de la région des Grands Lacs. Elle doit tenir compte des proportions suivantes :

- La création d'une zone de libre circulation des personnes et de leurs biens ;
- La création d'une zone de libre échange et d'union douanière pour la suppression des droits et quotas, et le tarif extérieur commun ;
- La création d'un marché commun pour reprendre les deux conditions énumérées ci-haut et permettre la libre circulation des facteurs de production ;
- Enfin, la création d'une union économique qui englobe toutes ces conditions et seulement l'harmonisation des politiques économiques des pays de la CEPGL.

Conclusion

L'objet de cet article est, rappelons-le, d'analyser des défis qui entravent le fonctionnement de la coopération entre pays membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs « CEPGL ». Il a été constaté que ces défis sont divers, mais les plus majeurs sont constitués par l'instabilité politique et la perméabilité des frontières, le faible niveau d'intégration dans la région des Grands Lacs et la mauvaise gestion de la BDGL. Cet outil mis en place pour relever la population de la misère n'a pas encore atteint ses objectifs.

Il a semblé pertinent de proposer quelques stratégies en vue de la relance de la CEPGL. En plus de la constitution d'une brigade armée inter – Etat qui sera logée le long des frontières entre les trois Etats (Rwanda, le Burundi et R D Congo), il est impérieux de mettre en place des stratégies d'intégration régionale qui passe par la création d'une zone de libre circulation des personnes et leurs biens; la création d'une zone de libre échange et d'union douanière pour la suppression des droits et quotas, et le tarif extérieur commun et la création d'un marché commun afin de permettre la libre circulation des facteurs de production. Ainsi, cette réflexion confirme partiellement les deux hypothèses de départ qui consistaient à croire que les conflits armés, la mauvaise planification des actions de développement et la signature d'un pacte de non agression mutuelle constituaient la solution à la relance de la CEPGL. Selon BELASSA B, l'intégration régionale des Grands Lacs peut copier le modèle de l'Union Européenne constitué par les associations et forums de coopération-OCDE, APEC (Asia Pacific Economic Cooperation), les accords non réciproques et la zone de libre échange telle que l'ALENA ou l'AELE (Union douanière,, marché commun, etc.) (PERES, 2004 - 2005). Cela n'empêche

d'achopper l'asphaltage de cette réflexion portant sur la dynamisation de la CEPGL, qui exige beaucoup de conscience en ce moment de l'histoire très déterminé et délicat d'affirmer les volontés des Etats constitutifs autour des projets intégrateurs de l'amélioration et du changement durable.

Bibliographie

- AMADOU Mahtar, alii. (2016). le nouveau dossier Afrique: voici l'Afrique, situation et perspectives d'un continent. Bruxelles: Marabout Université.
- CEPGL. (1984). Journal officiel sur la CEPGL, publication annuelle 1984, (Vol. VI). Kinshasa: Media St Paul.
- CEPGL. (1979). Recueil des textes constitutifs, accords et conventions de la CEPGL. Kinshasa: Media St Paul.
- Colliard, C.A., Institutions des relations internationales, Paris, Dalloz 1978, p. 528, Colliard, C. (1978). institutions des relations internationales. Paris: Dalloz.
- DIBWE, K. (2008). Les probles d'integration économique. Kinshasa: CAP.
- ELIO COMARIN, e. A. (2017). L'Etat du tiers monde. Paris: La Decouverte.
- KEYNET Jezns, F. (2014). La geurre des Grands - Lacs: alliances mouventes et conflits extraaterritoriaux en Afrique Centrale. Paris: Harmattan.
- Rigotard, J. (1967). L'incertitude du developpement. Paris, Privat.
- KABAMBA, K. W. (2003, Mars Lundi). Organisations Internationales Africaines. Notes de cours . Kinshasa, R D Congo: Unikin.
- KABENGELE D, M. L.-L. (2003). L'Afrique dans la mondialisation, conditions de reussite face aux nouveaux enjeux économiques. Mouvements et Enjeux Sociaux (11), 17.
- Labana L., E. F. (2006). Les relations internationales: presentation panoramique et approches theoriques. Kinshasa: Media Paul.
- NDUME, M. (2004). Politique d'integration economique des pays des Grands-Lacs: lecture d'échec (Vol. 1). (R. d. Congo, Éd.) Kinshasa: Media St Paul.
- PERES, R. (2004 - 2005, Avril 2). le processus d'integration regionale dans le monde comtemporain. Themes d'actualités economiques, politiques et sociaux , p. 264.